

**EXAMEN PROFESSIONNEL DE PROMOTION INTERNE ET
EXAMEN PROFESSIONNEL D'AVANCEMENT DE GRADE DE
TECHNICIEN PRINCIPAL TERRITORIAL DE 2^e CLASSE**

SESSION 2021

ÉPREUVE DE RAPPORT AVEC PROPOSITIONS OPÉRATIONNELLES

Rédaction d'un rapport technique portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles.

Durée : 3 heures

Coefficient : 1

SPÉCIALITÉ : ESPACES VERTS ET NATURELS

INDICATIONS DE CORRECTION

Sujet

Vous êtes technicien principal territorial de 2^e classe, responsable du service Espaces verts de la commune de Technville (26 000 habitants). La ville dispose d'un parc de 3 ha que le maire souhaite réaménager en renforçant l'accessibilité pour tous.

Dans le cadre de cette opération, il a la volonté de réaménager et d'agrandir l'aire de jeux dont les structures sur sol fluent ne sont plus conformes. Parallèlement, l'aménagement d'un parking est programmé à l'entrée du parc, ainsi qu'un nouveau cheminement accessible à tous, qui permettra de se rendre dans une ambiance végétale jusqu'à la nouvelle aire de jeux. Le directeur des services techniques vous a confié le pilotage de ce projet.

Dans un premier temps, il vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport technique sur l'accessibilité à tous des parcs publics.

10 points

Dans un deuxième temps, il vous demande d'établir un ensemble de propositions opérationnelles visant à créer cette nouvelle aire de jeux et la promenade végétalisée permettant d'y accéder, dans une perspective d'accessibilité et de bien-être pour tous les utilisateurs.

Pour traiter cette seconde partie, vous mobiliserez également vos connaissances.

10 points

1) Présentation du sujet

L'accessibilité à tout pour tous, ou accessibilité universelle, est au cœur de loi du 11 février 2005. Cette question est cruciale pour les collectivités territoriales, inscrite depuis lors en filigrane de toute intervention d'aménagement de l'espace public, par le biais notamment du plan d'aménagement de la voirie et des espaces publics (PAVE) qui met en œuvre le principe de continuité de la chaîne de déplacement.

Au-delà de la seule dimension du déplacement d'un point à un autre, l'accessibilité à tous des jardins publics doit envisager le handicap dans sa diversité (physique, visuel, auditif, cognitif, psychique, mental, polyhandicap), temporaire ou non, et avec l'ambition d'offrir à l'ensemble des utilisateurs un lieu de repos et de détente.

Dans cet espace public particulier qu'est l'espace vert, dévolu au bien-être des habitants, la question de l'accessibilité revêt ainsi une dimension particulière, que le sujet invite le candidat à s'approprier en réfléchissant aux fonctions de cet espace et aux modalités qui permettent de traduire cette question sur une diversité de plans : application du cadre réglementaire, traitement de l'espace dans une approche inclusive : aire de jeu, utilisation d'ambiances végétales, propositions en matière de médiation, humaine ou par mobilier...

2) Analyse de la mise en situation et du dossier

Constitué de 10 documents (21 pages de dossier) le dossier aborde le cadre réglementaire de la mise en accessibilité ainsi qu'une diversité d'expériences de terrain issues de sources diversifiées (articles de presse professionnelle et généraliste), restituant de « bonnes pratiques », des éléments méthodologiques ou techniques.

Document 1

L'accessibilité de la voirie et des espaces publics

Cet extrait de document, publié sur le site du ministère de la Transition écologique, rappelle au candidat les grandes lignes du cadre réglementaire régissant l'accessibilité de la voirie et des espaces publics, à savoir :

- loi de 2005 (loi Handicap) : obligation de mise en accessibilité ; principes d'accessibilité universelle (tous types de handicap, temporaires ou non) et de continuité de la chaîne de déplacement
- PAVE (plan d'aménagement de la voirie et des espaces publics) : cadre de mise en œuvre de l'accessibilité et objectifs

Document 2

A Vannes, une aire de jeux inclusive pour tous les enfants

En phase avec la commande du dossier, ce bref article du *Monde* présente les grands principes d'aménagement d'une aire de jeux inclusive réalisée à Vannes en 2020, première de cette ampleur en France.

Document 3

Comment penser une ville accueillante à l'égard des personnes en situation de handicap ?

Cet article analyse l'évolution à l'œuvre dans la prise en compte du handicap dans l'environnement urbain, au-delà de la seule dimension de la conformité technique :

- une grille de lecture fondée sur la « ville inclusive »
- notion de solution servicielle combinant aide humaine, équipements, outils numériques...
- notion d'*inclusive design* (ressenti usager privilégié)
- dimension participative : *empowerment*

Document 4

Les jardins : des outils thérapeutiques pour les établissements de soin

Cet article expose l'action bénéfique des jardins thérapeutiques pour les patients des établissements de soins ainsi que les grands principes de mise en œuvre de ces espaces qui ont valeur d'outil thérapeutique :

- stimulation des sens visant à l'apaisement mental (couleurs, bruits d'eau, jardinage...)
- principes d'aménagement : lisibilité de l'espace, éléments de repérage

Document 5

Des espaces naturels accessibles à tous

Cet extrait de fiche pratique publiée par le Cerema aborde la dimension opérationnelle de la mise en accessibilité des espaces naturels de façon relativement exhaustive, à partir des impératifs réglementaires et d'expériences de réalisations. Ce panorama de réalisations pourra être source d'inspiration pour le candidat dans le cadre de la deuxième partie de son devoir consacrée aux propositions opérationnelles :

- notion de qualité d'usage et de concertation
- exemple de méthodologie mobilisable dans une démarche de mise en accessibilité
- aménagement de chemin
- principes de guidage, signalétique, mobilier d'interprétation, assistance humaine...

Document 6

Lauréat des victoires du paysage 2018

Le document présente la réalisation lauréate des victoires du Paysage 2018 : réhabilitation d'un jardin de proximité, le jardin des 5 sens, dont les différentes atmosphères sont véhiculées par des végétaux typiques de la région.

Document 7

Le jardinier médiateur explicite les bienfaits du végétal

Cet article décrivant un cursus de formation de « jardinier médiateur » met l'accent sur l'expertise particulière qui permet de valoriser les apports du végétal auprès des usagers des espaces verts, une dimension particulièrement importante dans une démarche d'animation de jardin thérapeutique, pédagogique, partagé...

Autre notion cruciale de la formation, l'expertise en matière de conception d'espace vert : palette végétale dénuée de risque, réflexion sur une offre d'activités potentielles sur le site et sur l'aménagement...

Document 8

Belfort ouvre un jardin public cultivable et accessible

Ce document décrit les partis pris d'aménagement retenus pour un jardin de proximité à destination des personnes âgées ou porteuses de handicap permettant des activités de jardinage :

- larges circulations, planes
- aménagement de bacs de jardinage en hauteur
- implantation de végétaux pouvant être sentis, touchés, mangés...
- éléments de budget, partenariats, animation...

Document 9

Les aires collectives de sport et de jeux

Document de référence publié par la préfecture de la Vienne, détaillant les responsabilités et exigences relatives aux aires de jeux.

Document 10

En écho au document 2, cet article publié en décembre 2020 dans le magazine professionnel *Techni.Cités* décrit la réalisation d'une aire de jeux inclusive dans la métropole de Brest appuyée sur une démarche participative des futurs usagers.

3) Proposition de plan détaillé

Le développement ci-dessous n'est qu'une proposition de plan.

Commune de Techniville
Service des espaces verts

Le 15 avril 2021

Rapport à l'attention de Monsieur le directeur des services techniques

Objet : L'accessibilité et la prise en compte de tous les handicaps dans les parcs publics

Introduction

[Rappel du cadrage : le rapport doit comporter une introduction d'une quinzaine de lignes, qui s'apparente à celle d'une composition ou dissertation (entrée en matière, définitions éventuellement, problématique) et doit impérativement comprendre une annonce de plan.]

Plan détaillé

[Rappel du cadrage : sans être obligatoire, un plan en deux parties et deux (ou trois) sous-parties est classique pour une épreuve de rapport. Ce plan est matérialisé par des titres comportant des numérotations en début des parties et sous-parties.]

Partie synthèse (10 pts)

I – Les espaces verts, enjeux particuliers de la mise en accessibilité

A – Le contexte réglementaire régissant l'accessibilité de la voirie et des espaces publics (document 1, document 5)

- La loi de 2005 (loi Handicap) comme cadre général : obligations de mise en accessibilité ; principes d'accessibilité universelle (tous types de handicap, temporaires ou non) et de continuité de la chaîne de déplacement posés par le texte
- Le PAVE (plan d'aménagement de la voirie et des espaces publics) : instrument de planification / de pilotage stratégique organisant la mise en œuvre de l'accessibilité (diagnostic, programmation pluriannuelle des travaux...)

B- - Le jardin comme espace de bien-être inclusif

- Des enjeux d'accessibilité qui permettent à l'ensemble des usagers de bénéficier d'une meilleure qualité d'usage : exemple des personnes âgées dont la proportion augmente graduellement dans la population générale (document 1)
- Une prise en compte croissante de l'accessibilité dans les usages du jardin : exemples d'aires de jeux inclusives ; de jardins cultivables à destination d'usagers porteurs de handicap ; influence du jardin thérapeutique dans la conception... (documents 2, 3, 8, 10)
- Une diversité d'outils au service de l'accessibilité : guidage, signalétique, mobilier d'interprétation, assistance humaine (document 5)

Partie propositions (10 pts)

II - Des solutions opérationnelles pour l'aménagement de la nouvelle aire de jeux et la promenade végétalisée permettant d'y accéder, dans une perspective d'accessibilité et de bien-être pour tous les utilisateurs

A - La méthodologie retenue pour le projet d'aménagement de jardin inclusif

- phase conception
 - a. Concertation avec les habitants (pour définir les besoins et les attentes)
 - b. Diagnostic de l'existant et proposition d'un plan projet (Bureau d'étude interne ou externe)
 - c. Validation du projet par les élus et présentation aux habitants
- phase réalisation
 - a. Choix des entreprises (marchés de travaux)
 - b. Suivi du chantier
- aspects financiers : recherche de subventions
- gestion : formation des jardiniers à la médiation

B - Propositions opérationnelles pour un jardin inclusif :

- accessibilité
 - a. un parking pour tous et tous les modes de déplacements (Voitures : places pour les handicapés, mobilier pour fixer les vélos et trottinettes ...)
 - b. une liaison principale confortable aux normes et largeur : 1.40m - Un sol dur pour le PMR : par exemple du béton drainant permettant à l'eau de s'infiltrer ou du stabilisé renforcé)
 - c. un sol souple dans l'aire de jeux pour une accessibilité facilitée et un respect des normes de sécurité
- mobilier
 - a. une aire de jeux accessibles à tous : des structures polyvalentes accessibles à tous et pour les différentes tranches d'âges sans stigmatisation
 - b. du mobilier adapté aux seniors (bancs avec dossiers et accoudoirs...)
 - c. mise en place de mobilier de communication et directionnel adapté à tous (logos, braille, couleurs...)
- le végétal et la biodiversité : composantes importantes du jardin pour tous
 - a. des végétaux dénués de danger (non toxiques, non piquants)
 - b. des végétaux adaptés au contexte (sol, climat, espace disponible...)
 - c. des végétaux qui marquent le rythme des saisons et répondent aux plaisirs des 5 sens (couleurs, textures, parfums, goût...)
- visites guidées tous publics (visites tactiles)

Le candidat donnera des exemples de noms de végétaux (parfums, couleurs des fleurs, des écorces, feuillage automnale intéressant...)

Fleurissement saisonnier : exemples de plantes pour le marquage des saisons : annuelles, bisannuelles, plantes vivaces ...

Conclusion

[Rappel du cadrage : la conclusion est facultative pour l'épreuve de rapport. Si le candidat souhaite conclure, il doit le faire brièvement, sans jamais rajouter des informations oubliées, pour valoriser l'essentiel du rapport.]